

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE ;

VU l'Arrêté Municipal N°2025-03-AR-393 en date du 18/03/2025, réglementant une voie douce,

VU L'arrêté municipal N°2025-05-AR-714 en date du 16/05/2025, concernant l'organisation de la manifestation « Les Dimanches Piétons », en Centre-ville,

VU L'arrêté municipal N°2025-06-AR-841 en date du 12/06/2025, réglementant la circulation les samedis de juillet et août 2025, Rue des Juifs,

VU L'arrêté municipal N°2025-07-AR-1054 en date du 23/07/2025, concernant l'organisation de la manifestation « Bric brac, Vide-greniers, Vide-ateliers », Rue des JUIFS, le 17 août 2025,

VU la demande présentée par l'Association « Les vitrines de Granville », en vue de réaliser une « **Grande Braderie d'été** », **les dimanche 17 août 2025 et lundi 18 août 2025**, nécessitant l'autorisation d'interdire et de dévier la circulation pendant la manifestation ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du **PLAN VIGIPIRATE**,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation, la circulation et le stationnement et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Les dimanche 17 août 2025 et lundi 18 août 2025 de 09 heures à 19 heures, « Les Vitrines de Granville »** sont autorisées à organiser sous leur responsabilité l'opération la « **Grande Braderie d'été** » sur **2 NOUVEAUX PERIMETRES** délimités comme suit :

A. Le dimanche 17 août 2025 :

- Rue Couraye.
- Boulevard d'Hauteserve.
- Cours Jonville
- Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Ernest Lefrant).
- Place du Général de Gaulle.
- Rue Paul Poirier.
- Rue Lecampion.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- Rue Clément Desmaisons (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Valory).
- Rue de l'Abreuvoir.
- Rue Saint Sauveur.

B. Le lundi 18 août 2025 :

- Rue Couraye **côtés PAIR et IMPAIR** (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et le **Boulevard d'Hauteserve**)
- Rue Couraye **côté PAIR** (tronçon compris entre le N°62 et le N°114) **déballage dans le stationnement.**
- Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Ernest Lefrant).
- Cours Jonville
- Place du Général de Gaulle
- Rue Paul Poirier
- Rue Lecampion
- Rue Clément Desmaisons (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et la rue Valory)
- Rue de l'Abreuvoir
- Rue Saint Sauveur

Les dimanche 17 août 2025 et lundi 18 août 2025 de 07 heures à 19 heures :

➤ Les commerçants non sédentaires, sont autorisés à un déballage aux emplacements vacants désignés par le régisseur des « Vitrites de Granville ». Le stationnement des véhicules des professionnels s'effectuera Cour Paul Chartier et Parkings Cours Jonville « La Poste ».

➤ Les commerçants sédentaires participant à l'opération sont autorisés à déballer sur le trottoir devant leur vitrine, exclusivement dans les rues citées ci-dessus. En conséquence aucun déballage autorisé hors périmètre.

Quatre marchands ambulants de vente à emporter au maximum (gestion par l'organisateur), sont autorisés à s'installer sur l'ensemble du périmètre délimité de la braderie et à la condition expresse de mettre des bâches de protection sur le trottoir.

➤ Un accès d'une largeur mini de 1.50m devra être respecté au droit de chaque entrée piétonne de toutes les propriétés situées dans la zone de déballage.

➤ **Aucun sac plastique ne doit être visible sur la voirie. Chaque exposant est tenu de tenir son stand dans le respect des règles d'hygiène et de propreté et doit laisser en état de propreté le domaine public, l'évacuation des déchets est à la charge de l'exposant.**

➤ Aucune sonorisation n'est autorisée sur les stands. Seule la sonorisation de la Ville sera autorisée à mettre de la musique d'ambiance.

ARTICLE 2 A l'occasion de l'opération la « Grande Braderie d'été » organisée sur le domaine public, **les dimanche 17 août 2025 et lundi 18 août 2025**, selon la mise en place de la signalisation, la circulation et le stationnement seront temporairement modifiés dans les conditions définies ci-après :

ARTICLE 3 **CIRCULATION (Fermeture à partir de 08h00 et réouverture à partir de 20 heures) :**

A. Le dimanche 17 août 2025 de 08 heures à 20 heures :

➤ **Centre-Ville** La circulation sera interdite secteur incluant la Rue Couraye, Boulevard d'Hauteserve, Cours Jonville, Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris de la rue Paul Poirier à la rue Ernest Lefrant), Rue Paul Poirier, Place du Général de Gaulle, Rue Lecampion, Rue Clément Desmaisons (tronçon de la rue Paul Poirier à la rue Valory), Rue Saint Sauveur (tronçon de la rue Paul Poirier à la Rue Sainte Geneviève), Rue de l'Abreuvoir, Rue du Commandant Yvon et Rue Etoupefour.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Signalisation « Rue Barrée » :

- **Rue Couraye** au Rond-Point Geneviève Gambillon (ancien Rond-Point de la Gare).
 - **Boulevard d’Hauterserve.**
 - **Cours Jonville**
 - **Rue Paul Poirier** au N°6
 - **Rue Lecampion** aux intersections du Rond-Point d’Orléans et de la Rue Saintonge.
 - **Rue Valory** à l’intersection de la Rue Clément Desmaisons.
 - **Rue du Commandant Yvon** à l’intersection avec les Parkings Cours Jonville « La Poste » (pour éviter que les véhicules débouchent sur la Rue Couraye)
 - **Rue Etoupefour** côté Rue Paul Poirier
 - **Rue du Docteur Letourneur** au niveau du N°19
 - **Rue de la Fonderie** (tronçon de la rue Amiral Hugon à la Rue Couraye).
- ❖ **Rue Saintonge** : la circulation sera autorisée.
- ❖ **Rue Ernest LEFRANT** : la circulation sera en double sens pour les riverains.
- ❖ **Boulevard d’Hauterserve** (tronçon du Cour Chartier à la Rue du Boscq) **et Rue du Boscq** : la circulation sera inversée (sortie des parkings Cour Paul Chartier et Parkings Cours Jonville « La Poste »).

B. Le lundi 18 août 2025 de 08 heures à 20 heures :

- **Centre-Ville** La circulation sera interdite secteur incluant la Rue Couraye (tronçon de la rue Paul Poirier au Boulevard d’Hauterserve), Cours Jonville, Rue du Docteur Letourneur (tronçon compris de la rue Paul Poirier à la rue Ernest Lefrant), Rue Paul Poirier, Place du Général de Gaulle, Rue Lecampion, Rue Clément Desmaisons (tronçon de la rue Paul Poirier à la rue Valory), Rue Saint Sauveur (tronçon de la rue Paul Poirier à la Rue Sainte Geneviève), Rue de l’Abreuvoir, Rue du Commandant Yvon et Rue Etoupefour.

Signalisation « Rue Barrée » :

- **Cours Jonville**
 - **Rue Paul Poirier** au N°6
 - **Rue Lecampion** aux intersections du Rond-Point d’Orléans et de la Rue Saintonge.
 - **Rue Valory** à l’intersection de la Rue Clément Desmaisons.
 - **Rue du Commandant Yvon** à l’intersection avec les Parkings Cours Jonville « La Poste » (pour éviter que les véhicules débouchent sur la Rue Couraye)
 - **Rue Etoupefour** côté Rue Paul Poirier
 - **Rue du Docteur Letourneur** au niveau du N°19
- ❖ **Rue Saintonge** : la circulation sera autorisée.
- ❖ **Rue Ernest LEFRANT** : la circulation sera en double sens pour les riverains.

Mise à disposition des barrières et mise en place et levée par les Services de la Ville, surveillance, maintien par et sous la responsabilité des Organisateurs.

ARTICLE 4 DEVIATIONS (Mise en place à partir de 08h00 et enlèvement à partir de 20 heures) :

A. Le dimanche 17 août 2025 de 08 heures à 20 heures :

- **Route de Coutances** : sur la commune de DONVILLE les BAINS à l’intersection de la rue de la Gare, (Rond-Point de Fellinging)
 - ❖ Déviation poids lourds, autocaravanes et caravanes sera mise en place en direction des ports et du centre-ville par l’Avenue de la Libération.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

- **Rue Couraye** :
 - ❖ Déviation : **au Rond-Point Geneviève Gambillon.** (Anciennement Rond-Point de la Gare) par l'avenue de la Gare vers Donville les Bains.
- **Secteur du Val-Es-Fleurs, Cours Jonville et Rue du Boscq et sortie des parkings Cour Paul Chartier et Parkings Cours Jonville « La Poste » :**
 - ❖ Déviation : Le Casino, DONVILLE et COUTANCES par les rues des Moulins et Général Patton ou Boulevard d'Hauteserve (sur un tronçon) et Rue du Boscq.
- **Rue Lecampion** :
 - ❖ Déviation VL et PL : DONVILLE et COUTANCES par le Boulevard des Amiraux Granvillais ou la Rue Saintonge.

B. Les lundi 18 août 2025 de 08 heures à 20 heures :

- **Route de Coutances** : sur la commune de DONVILLE les BAINS à l'intersection de la rue de la Gare, (Rond-Point de Fellinging)
 - ❖ Déviation poids lourds, autocaravanes et caravanes sera mise en place en direction des ports et du centre-ville par l'Avenue de la Libération.
- **Rue Couraye** :
 - ❖ Déviation Poids lourds, autocaravanes et caravanes sauf transports urbains, véhicules de livraisons et services : par l'avenue de la Gare vers Donville les Bains.
- **Cours Jonville et Rue du Boscq** :
 - ❖ Déviation : Toutes directions par le Boulevard d'Hauteserve, la rue Couraye.
- **Rue du Boscq** au niveau de la Rue Roger Maris :
 - ❖ Déviation Véhicules Légers : Le Casino, DONVILLE et COUTANCES par les rues des Moulins et Général Patton.
- **Rue du Commandant Yvon** : en direction de la Rue Couraye par les Parkings Cours Jonville « La Poste » et Boulevard d'Hauteserve.
- **Rue Lecampion** :
 - ❖ Déviation VL et PL : DONVILLE et COUTANCES par le Boulevard des Amiraux Granvillais ou la Rue Saintonge.

ARTICLE 5 STATIONNEMENT

Le stationnement sera interdit :

A Du samedi 16 août 2025 à 22 heures au lundi 18 août 2025 à 20 heures :

- **Rue Paul Poirier**
- **Cours Jonville.**
- **Rue du Docteur Letourneur.**
- **Rue Lecampion**
- **Rue Clément Desmaisons** (tronçon compris de la rue Paul Poirier à la rue Valory).

B Du samedi 16 août 2025 à 22 heures au dimanche 17 août 2025 à 20 heures :

- **Rue Couraye.**
- **Boulevard d'Hauteserve.**

C Du dimanche 17 août 2025 à 20 heures au lundi 18 août 2025 à 20 heures :

- **Rue Couraye** (tronçon compris entre la rue Paul Poirier et le N°114).

Le stationnement sera exceptionnellement toléré :

- **Boulevard des Amiraux Granvillais** sur le trottoir côté Parking de la Fontaine Bedeau, les piétons devront emprunter le trottoir opposé.

ARTICLE 6 ENLEVEMENT VEHICULES

Tout véhicule resté en stationnement sera enlevé par le Garage de Service sur ordre de la Police aux frais et risques du contrevenant.

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARTICLE 7 SECURITE INTERNE DEBALLAGE

Pour des raisons de sécurité « Passage Pompiers » :

➤ Les organisateurs veilleront à laisser une circulation libre de tout obstacle sur une largeur minimale de **4 m.**

➤ **Les intersections des différentes voies et extrémités du périmètre de déballage resteront entièrement dégagées de tout encombrement afin de disposer d'un espace de manœuvre suffisant pour les véhicules de secours.**

Un passage des pompiers est prévu le dimanche 17/08 à 08h30.

ARTICLE 8 La sécurité de la fermeture des rues est mise en place et maintenue par les organisateurs, le temps de la manifestation, par des moyens humains et matériels (véhicules) autres que les dispositifs mise en place de barrières, bornes escamotables et sous leur responsabilité, dans les rues suivant les plans fournis par les organisateurs.

ARTICLE 9 **Afin d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du PLAN VIGIPIRATE, aucun déballage ne sera autorisé en dehors du périmètre de la Grande Braderie d'été.**

ARTICLE 10 La signalisation sera mise en place et déposée par les Services de la Ville et assurée par les organisateurs, sous leur responsabilité pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 11 L'autorisation est précaire et révoquant, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 12 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenue et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 13 EXECUTION

La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 23 JUILLET 2025

ARRETE N°2025-07-AR-1057

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Groupe Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Jean-Marie WOJYLAC	@
Nils HEDOUIN	@
Isabelle ARTUR-MONNERON	@
Marine LAPIE	@
Guillaume VALLEE	@
Valérie DOLOUE	@
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Mickaël AUVRAY	@
Sylvain CLEMENT	@
Services Techniques	@
Groupe réunion des Services Ville	@
SNCF	@
	@
Transport NOMAD	@
Transport Voyages LEMARE	@
Les taxis granvillais	@
GTM Service Mobilités	@
GTM DECHETTERIE	@
La Poste	@
Mairie de Donville les Bains	@
Les Vitrites de Granville	@
	@
Entreprise JBS PROPLETE (pour l'entretien des wc publics)	@
	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr